



Comité international de recherches scientifiques sur les origines et la validité de *Pontificalis Romani*
International Committee for Scientific Research about the Genesis and the Validity of *Pontificalis Romani*
Internationales Komitee für wissenschaftliche Forschungen über die Ursprünge und Gültigkeit des *Pontificalis Romani*
Международный Комитет за научные Исследования по поводу Происхождения и Действительности *Pontificalis Romani*
Comitato internazionale di ricerche scientifiche sulle origini e la validità *Pontificalis Romani*
Grupo internacional de investigaciones científicas sobre los orígenes y la validez del *Pontificalis Romani*

Communiqué

Anaphore d'Addai & Mari

Anaphore d'Addai & Mari

Une conférence de « dynamique embolistique » d'un professeur de l'Institut Pontifical Oriental (Rome) le 18 novembre 2005 à Paris

Mgr Fellay avait lui-même le 22 nov. 2004 mis en cause cet enseignement repris à Wigratzbad (FSSP)

Nous examinons, le texte d'une conférence du professeur Giraud de l'Institut Pontifical Oriental (IPO) de Rome. Cette conférence a été donnée à Paris le 18 novembre 2005, à l'Institut Protestant de Théologie, dans le cadre d'un colloque sur les liturgies syriaques, réunion organisée par la Société des Etudes Syriaques.

Rappelons que l'anaphore (prière eucharistique) d'Addai et Mari provient d'un rite de chaldéens schismatiques, **et qu'elle ne contient pas les paroles de la consécration.**

La Congrégation pour la Doctrine de la Foi, présidée par l'abbé Ratzinger a reconnu le 17 janvier 2001 cette anaphore comme « **pouvant être utilisée comme valide** », sans même que les paroles de la consécration n'y figurent. Ce qui revient à dire, de façon simple, que la Rome moderniste a reconnu comme valide une messe sans forme sacramentelle. Voici l'une des affirmations du texte approuvé par l'abbé Ratzinger :

« les paroles de l'Institution de l'Eucharistie sont de fait présentes dans l'anaphore de Addai et Mari, non pas sous la forme d'une narration cohérente et ad litteram, mais de manière eucologique et disséminée, c'est-à-dire qu'elles sont intégrées aux prières d'action de grâce, de louange et d'intercession qui suivent »

Le professeur de l'IPO oppose la méthodologie de la théologie sacramentelle du 1^{er} millénaire dans l'Eglise à celle du 2^e millénaire. Il réduit la Tradition de l'Eglise dans cette matière à l'enseignement de Pierre Lombard et la considère comme conjoncturelle et ignorant les différents archétypes d'anaphores.



© 2006 RORE / Les liturgies syriaques / Colloque organisé par la Société d'Etudes Syriaques / Paris, Institut Protestant de Théologie, 18 novembre 2005

Il se base sur Baumstarck, lui-même inspirateur de Dom Botte et des agents du mouvement liturgique lancé par Dom Beauduin. A leur suite, il invente une « *dynamique embolistique* » (c'est-à-dire pourvue de greffe littéraire) et l'attache à l'anaphore d'Addai et Mari. Et il poursuit en prétendant que « *l'anaphore d'Addai représente le récit (de l'institution de l'eucharistie) à l'état embryonnaire* » et qu' « *un récit de l'institution se trouve 'en germe' dans l'anaphore d'Addai.* » et il conclut :

« *Notre recherche sur la structure littéraire de la prière de l'alliance a abouti à la notion intermédiaire de quasi-embolisme, quasi-greffe, QUASI-RÉCIT, pour décrire l'état germinal de l'insertion du récit de l'institution. Il est bon de remarquer que cette même notion est reprise par le Commentaire au Document romain paru dans L'Osservatore Romano du 26 octobre 2001, qui s'exprime ainsi: «Tous ces éléments constituent un QUASI-RÉCIT de l'Institution eucharistique.*

*Enfin n'oublions pas que, dans ce cas précis, **le mérite d'avoir fait évoluer la théologie revient à la liturgie, d'après une instance de pastorale œcuménique !*** »

Giraud, 18 novembre 2005, Paris

Cette reconnaissance est motivée par l'œcuménisme antichrist que poursuit le Vatican. Elle a aussi pour effet d'aller à l'encontre de ce que l'Église catholique a toujours fait jusque là en matière sacramentelle. Une telle négation de la Tradition constitue un premier jalon dans le sens de la remise en cause de la déclaration de l'invalidité des Ordres anglicans promulguée infailliblement par Léon XIII en 1896 (*Apostolicae Curae*).

Le 22 novembre 2004, à l'église Saint Thomas Becket, dans l'Oregon, aux Etats-Unis, Mgr Fellay avait déjà condamné cette position de Rome, la désignant comme l'une des raisons de son désaccord avec Rome à l'époque. Il avait révélé qu'un professeur de liturgie du séminaire de Wigratzbad (Fraternité Saint-Pierre en Allemagne) était un ancien élève de l'actuel Institut Pontifical Oriental de Rome et qu'il enseignait aux séminaristes de la FSSP la validité sacramentelle de l'anaphore d'Addai et Mari.

Nous savons que **le Docteur Barth qui organise des colloques de liturgie en Allemagne (membre éminent du réseau allemand qui dirige secrètement la FSSPX), colloques auxquels Mgr Fellay est assidu**, a produit (avec Mr Mersch) un travail considérable afin de réfuter les publications qui tendaient à reconnaître une validité sacramentelle à l'anaphore d'Addai et Mari.

Aussi, dans l'intérêt de la défense de la foi catholique des fidèles, nous demandons à Mgr Fellay de faire publier ou mettre en ligne sur internet, l'ensemble des travaux et des sources rassemblées par le Docteur Barth sur cette question.

Nous espérons une réponse de Mgr Fellay en ce sens.

Le 8 octobre 2006

Comité international Rore Sanctifica

Extrait de l'Osservatore Romano du 26 octobre 2001, page 7
et cité par Giraud dans sa conférence du 18 novembre 2005 à Paris

«[...] La question principale pour l'Église catholique [...] concernait le problème de la validité de l'Eucharistie célébrée avec l'anaphore de Addai et Mari, l'une des trois anaphores traditionnellement en usage dans l'Église assyrienne d'Orient. L'anaphore de Addai et Mari est singulière du fait que, depuis des temps immémoriaux, elle est utilisée sans récit de l'Institution.

L'Église catholique, sachant qu'elle considère les paroles de l'Institution eucharistique comme partie intégrante et donc indispensable de l'anaphore ou prière eucharistique, a conduit une étude longue et approfondie à propos de

l'anaphore de Addai et Mari d'un point de vue historique, liturgique et théologique, au terme de laquelle, le 17 janvier 2001, la *Congrégation pour la Doctrine de la Foi* est parvenue à la conclusion que cette anaphore pouvait être considérée comme valide. Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II a approuvé cette décision.

La conclusion en question repose sur **trois arguments principaux**.

1. En premier lieu, l'anaphore de **Addai et Mari** est l'une des **plus anciennes anaphores**, remontant aux prémisses de l'Église. Elle a été **composée et utilisée avec l'intention claire de célébrer l'Eucharistie** dans la pleine continuité de la Dernière Cène et selon l'intention de l'Église. **Sa validité n'a jamais été mise en cause officiellement**, ni en Orient, ni dans l'Occident chrétien.
2. En second lieu, l'Église catholique reconnaît **l'Église assyrienne d'Orient** comme une authentique Église particulière **fondée sur la foi orthodoxe et sur la succession apostolique**. L'Église assyrienne d'Orient a également conservé la plénitude de la foi eucharistique en la présence de notre Seigneur sous les espèces du pain et du vin, ainsi que dans le caractère sacrificiel de l'Eucharistie. C'est pourquoi, dans l'Église assyrienne d'Orient, bien que celle-ci ne soit pas en pleine communion avec l'Église catholique, se trouvent "de vrais sacrements, principalement, en vertu de la succession apostolique: le sacerdoce et l'Eucharistie" (*Unilatis redintegratio* 15).
3. Enfin, **les paroles de l'Institution de l'Eucharistie sont de fait présentes dans l'anaphore de Addai et Mari, non pas sous la forme d'une narration cohérente et ad litteram, mais de manière eucologique et disséminée**, c'est-à-dire qu'elles sont intégrées aux prières d'action de grâce, de louange et d'intercession qui suivent [...]» (publié dans *L Osservatore Romano* du 26 octobre 2001, p. 7).

Comité international *Rore Sanctifica*

**Fin du communiqué du 8 octobre 2006 du Comité international *Rore Sanctifica*
Ce communiqué peut être téléchargé depuis le site <http://www.rore-sanctifica.org>**